

Informations de base	
2024/2027(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2023: Budget général de l'UE - Médiateur européen	
Subject	
8.70.03.13 Décharge 2023	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	11/09/2024
		Rapporteur(e) fictif/fictive KOLLÁR Kinga (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) JORON Virginie (PfE) VASILE-VOICULESCU Vlad (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) TRIDICO Pasquale (The Left)	
Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
SEDE Sécurité et défense		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
SANT	Santé publique	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	HAHN Johannes

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/2024	Publication du document de base non-légal	COM(2024)0272	
17/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2025	Vote en commission		
02/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0055/2025	Résumé
06/05/2025	Débat en plénière		
07/05/2025	Décision du Parlement	T10-0084/2025	Résumé
07/05/2025	Résultat du vote au parlement		
08/10/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2027(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/00657

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE764.991	16/12/2024	
Amendements déposés en commission		PE768.135	10/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0055/2025	02/04/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0084/2025	07/05/2025	Résumé

Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	

Document de base non législatif complémentaire	05754/2025	05/02/2025	
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2024)0272 	25/06/2024	
Autres Institutions et organes			
Institution/organe	Type de document	Référence	Date
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N10-0020/2024 JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024

Acte final
Budget 2025/1606 JO OJ L 08.10.2025

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Médiateur européen

2024/2027(DEC) - 02/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI (ECR, PL) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023, section VIII - Médiateur européen.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** à la Médiatrice européenne sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2023.

Gestion budgétaire et financière

Les députés relèvent que le budget du Médiateur s'élevait à **13.212.447 EUR** en 2023, ce qui représente une hausse de 990.339 EUR (soit +8,1%) par rapport à 2022. Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de **95,39%**, ce qui représente une baisse de 1,58% par rapport à 2022. Les députés félicitent le Médiateur d'avoir réduit son budget alloué aux missions du personnel pour la quatrième année consécutive.

Gestion interne, performances et contrôle interne

Le Médiateur européen a lié aux objectifs de haut niveau de sa stratégie «Cap sur 2024» neuf indicateurs clés de performance (ICP) et atteint ou dépassé les objectifs de 14 des 19 éléments en 2023. Malgré une hausse de la charge de travail en 2023 (2.392 plaintes, 398 enquêtes), il a **amélioré son efficacité**, notamment en réduisant le nombre de plaintes grâce à la simplification du traitement des enquêtes pour «absence de réponse» ainsi qu'à la rationalisation du traitement des plaintes «hors mandat» et des demandes d'information.

Les députés félicitent le Médiateur d'avoir réduit le temps nécessaire pour traiter les dossiers à différents niveaux de la procédure, mais regrettent toutefois que le **délai moyen** (165 jours) de traitement d'une enquête soit resté élevé en 2023. Le Médiateur est invité à continuer à œuvrer en faveur d'un meilleur respect de ses conclusions, recommandations et suggestions.

Les députés prennent acte des problèmes observés concernant la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), à savoir les retards importants rencontrés par la Commission européenne dans la réponse aux demandes d'accès à l'information, en particulier la publication tardive des principaux bénéficiaires de la FRR par les États membres, ce qui compromet les demandes de transparence. Le Médiateur est invité à continuer à suivre les efforts de la Commission pour assurer la transparence et la supervision effective de la FRR.

Le rapport note avec inquiétude que le Médiateur reçoit nombre de plaintes de citoyens relatives aux très longs retards dans l'obtention d'un **accès aux documents** demandés. Étant donné qu'un accès retardé équivaut de fait à un accès refusé, il conviendrait que les procédures administratives soient rationalisées afin de donner aux citoyens accès aux documents en temps utile.

La commission compétente formule entre autres les observations suivantes :

- le nombre total de **membres du personnel** a augmenté de 11%. La part du personnel affecté aux activités principales du Médiateur (les plaintes et enquêtes) a également augmenté. Le taux d'occupation des postes est passé de 91,8% en 2022 à 95% en 2023. Le Médiateur doit poursuivre ses efforts pour parvenir à une répartition géographique équilibrée des ressortissants de tous les États membres au sein de son personnel, en particulier au niveau de l'encadrement. Le rapport global femmes-hommes est resté le même en 2023 qu'en 2022, soit 67% de femmes et 33% d'hommes. Aucun cas de harcèlement n'a été rapporté en 2023;

- le Médiateur a renforcé le **cadre éthique** de l'institution et a révisé la politique en matière de lanceurs d'alerte. Le personnel confirme un niveau élevé de sensibilisation aux questions éthiques. Aucun cas de conflit d'intérêts ni aucun cas visant des lanceurs d'alerte n'a été signalé en 2023. Le Médiateur n'a pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'Union mais il a aligné ses pratiques sur les principes du registre de transparence, en vérifiant que les orateurs ou les interlocuteurs lors d'événements ou de réunions organisés par le Médiateur y sont inscrits. Le Médiateur est invité à introduire une déclaration d'intérêts financiers obligatoire pour le personnel d'encadrement supérieur;

- les députés reconnaissent le succès de l'approche consistant à mobiliser des systèmes et des ressources intégrés d'autres institutions de l'Union, en particulier le Parlement et la Commission, afin d'optimiser l'utilisation du budget et de renforcer la coordination, par exemple dans le domaine de la **numérisation**. Ils notent, dans ce contexte, la mise en œuvre réussie des outils de traduction automatique de la Commission qui ont été intégrés dans les systèmes du Médiateur (par exemple, le site web) en 2023;

- au fil des ans, le Médiateur a réduit son empreinte environnementale et a continué d'encourager la mobilité durable en 2023;

- des économies financières et administratives ont été réalisées grâce à la **coopération interinstitutionnelle**. Les députés se félicitent de la formalisation de la collaboration entre le Parlement et le Médiateur dans le domaine de la cybersécurité et félicitent le Médiateur pour sa bonne collaboration avec l'OLAF, la Cour des comptes européenne et le Parquet européen;

- le budget global consacré aux activités de **communication** et de promotion (publications, organisation d'événements, communication numérique, etc.) a augmenté de 17,20%. Les députés se félicitent des efforts déployés par le Médiateur et des mesures qu'il a prises pour sensibiliser les citoyens à son rôle et à la possibilité de recourir à ses services en cas de mauvaise administration de la part d'une institution de l'Union.

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Médiateur européen

2024/2027(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 568 voix pour, 54 contre et 43 abstentions, de **donner décharge** au Médiateur européen sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution, adoptée par 611 voix pour, 8 contre et 46 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière

Le budget du Médiateur s'élevait à **13.212.447 EUR** en 2023, ce qui représente une augmentation de 990.339 EUR (ou +8,1%) par rapport à 2022. Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2023 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 95,39%, ce qui représente une diminution de 1,58% par rapport à 2022. Les députés ont félicité le Médiateur pour avoir réduit son budget alloué aux missions du personnel pour la quatrième année consécutive.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Malgré une augmentation de la charge de travail en 2023 (2392 plaintes, 398 demandes de renseignements), le Médiateur a **amélioré son efficacité**, notamment en réduisant le nombre de plaintes en simplifiant le traitement des enquêtes pour «absence de réponse» et en rationalisant le traitement des plaintes «hors mandat».

Les députés ont félicité le Médiateur pour avoir **réduit le temps nécessaire au traitement des dossiers** à différentes étapes de la procédure, mais ont regretté que le délai moyen (165 jours) de traitement d'une demande soit resté élevé en 2023. Le Médiateur est invité à continuer de travailler à un meilleur respect de ses conclusions, recommandations et suggestions.

Les députés ont pris note des problèmes observés concernant la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), notamment les retards importants rencontrés par la Commission européenne dans la réponse aux demandes d'accès à l'information, en particulier la publication tardive des principaux bénéficiaires de la FRR par les États membres, ce qui compromet les demandes de transparence. La Médiatrice est invitée à continuer de suivre les efforts de la Commission pour garantir la transparence et une supervision efficace de la FRR.

Le rapport note avec inquiétude que le Médiateur reçoit de nombreuses plaintes de citoyens concernant les **délais très longs d'accès aux documents demandés**. Étant donné qu'un accès retardé équivaut en réalité à un refus d'accès, les procédures administratives devraient être simplifiées afin de permettre aux citoyens d'accéder rapidement aux documents.

Autres observations

Le Parlement a noté que :

- le nombre total de **membres du personnel** a augmenté de 11%. La part du personnel affectée aux activités principales du Médiateur (plaintes et enquêtes) a également augmenté. Le taux d'occupation est passé de 91,8% en 2022 à 95% en 2023. Le Médiateur doit poursuivre ses efforts pour

parvenir à une répartition géographique équilibrée des ressortissants de tous les États membres au sein de son personnel, en particulier au niveau de l'encadrement. Le ratio global hommes-femmes est resté le même en 2023 qu'en 2022, à savoir 67% de femmes et 33% d'hommes. Aucun cas de harcèlement n'a été signalé en 2023 ;

- le Médiateur a renforcé le **cadre éthique** de l'institution et révisé la politique de dénonciation. Le personnel confirme un niveau élevé de sensibilisation aux questions éthiques. Aucun cas de conflit d'intérêts ni de dénonciation n'a été signalé en 2023;

- le Médiateur est invité à introduire une **déclaration obligatoire des intérêts financiers** pour les cadres supérieurs;

- des économies financières et administratives ont été réalisées grâce à la **coopération interinstitutionnelle**. Les députés ont salué la formalisation de la collaboration entre le Parlement et le Médiateur dans le domaine de la cybersécurité et ont félicité le Médiateur pour sa bonne coopération avec l'OLAF, la Cour des comptes européenne et le Parquet européen;

- le budget global consacré aux activités de **communication** et de promotion (publications, organisation d'événements, communication numérique, etc.) a augmenté de 17,20%. Les députés ont salué les efforts déployés par le Médiateur et les mesures qu'il a prises pour sensibiliser les citoyens à son rôle et à la possibilité de recourir à ses services en cas de mauvaise administration d'une institution de l'UE.